

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 45

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 3/77 :

Vote de subventions aux associations inscrites dans les dispositifs Ville

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Hélène), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa), POTHIN Henri Claude (par Madame K/BIDI Emeline).

ABSENTS :

MM. DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Le Maire



Accusé de réception n° 974-219-00000000000000000000-77-DE
Date de création de l'acte : 19/05/2026
Date de réception en préfecture : 23/05/2026

David LORION

Affaire n°3/77 : Vote de subventions aux associations inscrites dans les dispositifs Ville.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Contrat de Ville de Saint-Pierre intègre des dispositifs annexes et thématiques de la politique de la ville à savoir :

- Les équipes du Programme de Réussite Educative
- Le personnel de proximité décliné par les Adultes-relais, les médiateurs de Ville et les éducateurs de rue
 - Les opérations Ville Vie Vacances (OVVV), Ecole Ouverte, Les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS), Le Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), le Fonds d'expérimentation jeunesse (FEJ)
 - Le Réseau d'écoute d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP)
 - Les espaces de vie sociale etc...
 - C'est mon patrimoine
 - La Convention Territoriale Globale (CTG)
 - Le Contrat Local de Santé (CLS).....

A ce titre, les associations suivantes ayant répondu aux appels à projet 2025/2026 sollicitent la Ville pour l'attribution de subventions ci-après:

Nom de l'association	Dispositif	Intitulé	Montant sollicité Mairie	Autre Subvention
Association des femmes de marins pêcheurs de Saint-Pierre (AFEMAR)	Adulte relais	Médiatrice sociale de proximité	3 000.00 €	ETAT : 23 266.82 €
Emergence OI	Adulte relais	Adulte relais numérique –Cité éducative	1 919.55 €	ETAT : 23 266.82 €
		Médiateur social sur Ravine Blanche	1 219.55 €	ETAT : 23 266.82 €
Lékol Misik Trad	Adulte relais	Médiateur social et culturel	3 000.00 €	ETAT : 23 266.82 €
TOTAUX			9 139.10 €	93 067.28 €

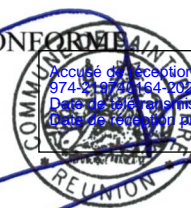
Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire N° 028 65748 16 RE26000021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** les subventions proposées aux associations ci-dessus mentionnées,
- **D'APPROUVER** les conventions annexées,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



David LORION

Recueil de décision en préfecture
974-2025-0004-2025-19-2026-3-77-DE
Date de décision : 26/05/2026
Date de publication : 26/05/2026